

[Annexes et méthodologie]

Ces chiffres que le gouvernement ne nous donne pas sur la réforme des retraites

Le rapport Delevoye ne permet pas une comparaison avec le système actuel pour deux raisons.

- d'une part, il ne présente pas de comparaison entre les pensions actuelles (celles des personnes qui partent actuellement en retraite) et les pensions des générations futures post-réforme (leurs enfants) ;
- d'autre part, il propose [uniquement des comparaisons faussées](#) entre la réforme et le système actuel pour la [génération 1980](#) et la [génération 1990](#)[1].

Nous avons donc cherché dans les d'autres sources publiques officielles le montant des taux de remplacement (niveau de retraite par rapport au dernier salaire) aujourd'hui pour les profils présentés par le rapport Delevoye. Malheureusement, le manque de transparence dans les données ne permet pas une comparaisons complète, mais le [rapport annuel 2019 du COR](#), nous permet de reconstituer 3 cas profils également présent dans le rapport Delevoye, parmi les plus emblématiques.

Ainsi, en mettant face à face le rapport du COR et le rapport Delevoye nous sommes en mesure de comparer les effets de la réforme Macron, aux pensions d'aujourd'hui, et aussi aux pensions prévues dans le système actuel pour les générations futures.

L'intégralité des données et des calculs que nous avons réalisés est disponible en *open data* sur [reformedesretraites.fr](#).

1. Les trois profils comparés

Il s'agit du cas d'un salarié non cadre du privé (cas type 2 du COR, cas d du rapport Delevoye), d'un agent sédentaire de catégorie B (cas h du rapport Delevoye), et d'une carrière complète au SMIC (cas b du rapport Delevoye).

Nous avons retenu ces trois profils car ce sont les seuls dont la documentation du COR nous permet de retracer l'évolution dans le temps.

Ces profils sont presque identiques entre le rapport Delevoye et le rapport du COR. A quelques nuances près :

- Dans le rapport du COR certains profils commencent autour de 20 ans et peuvent donc partir bien plus tôt avec la même retraite. Dans le rapport Delevoye, tous les profils commencent leur carrière à 22 ans, ce qui conduit à des comparaisons favorables au système universel proposé. Par souci de simplicité, nous avons conservé l'hypothèse du rapport Delevoye (tout le monde commence sa carrière à 22 ans).
- De même, pour le salaire de l'agent de la fonction publique, le rapport Delevoye retient la variante "part des primes en augmentation" du rapport du COR, qui est fortement favorable à la réforme Macron et défavorable au système actuel. Nous avons également retenu cette variante de manière à ce que nos hypothèses reflètent la situation la plus favorable à la réforme Macron.

- Le traitement de l'agent de la fonction publique catégorie B n'est pas exactement le même dans le rapport Delevoye, puisqu'il finit sa carrière à 92% du salaire moyen contre 109% dans le rapport du COR. Ici encore, nous avons conservé l'hypothèse du rapport Delevoye.

2. Détail des taux de remplacement à 65 ans en fonction de l'année de naissance

Profil	Année de naissance	Législation actuelle Taux de remplacement "à taux plein"		Réforme Macron	Âge de liquidation de la retraite	Durée d'activité
Salarié du privé non-cadre (COR2, cas type d du rapport)	1973	69%			65	43
	1980	68%		65%	65	43
	1990	66%		61%	65	43
Carrière entière au SMIC (cas type b du rapport)	1973	77%			65	43
	1980	74%		74%	65	43
	1990	71%		70%	65	43
		Hypothèse part de prime en hausse - retenue par le rapport Delevoye	Hypothèse part de prime constante			
Fonctionnaire sédentaire catégorie B (cas type h du rapport secrétaire administratif)	1973	60%	65%		65	43
	1980	58%	66%	60%	65	43
	1990	55%	66%	60%	65	43

Source : collectif reformedesretraites.fr d'après COR et rapport Delevoye

3. Calcul des pensions « en euros d'aujourd'hui »

Le rapport Delevoye affiche des montants de retraite en euros qui sont difficilement interprétables.

En effet, entre aujourd'hui et la fin des années 2040-2050 il y aura (selon les hypothèses du rapport) des gains de productivité (d'environ 1,3 % par an), ce qui revient approximativement à multiplier les salaires par 1,6. Cette hypothèse est envisageable sur une telle période, mais conduit le rapport à afficher des montants de retraite en euros qui peuvent apparaître très confortables au lecteur d'aujourd'hui.

Une retraite de 1377 €, en 2056, après une carrière au SMIC, cela peut sembler beaucoup. Mais il faut préciser qu'en 2056, selon les hypothèses du rapport, le salaire net moyen sera d'environ 3900 € (contre

environ 2385 € aujourd'hui)¹. Avec 1377 € en 2056, une personne retraitée se situera dans la société à 35 % du salaire net moyen, soit au même niveau qu'une personne qui perçoit 835 € aujourd'hui.

Nous avons donc converti ci-dessous quelques pensions du rapport en part du salaire net moyen et en euros d'aujourd'hui.

Hypothèses :

- Le salaire net moyen actuel a été estimé à partir des dernières données INSEE disponibles pour un emploi à temps plein. Afin de contemporanéiser ces données (2 250€ en 2015) elles ont été vieilles à raison d'une croissance de 1,5 % par an (6,13 % en cumulé sur les quatre années). L'estimation retenue s'élève donc à 2 385 € pour une carrière complète.
- Le salaire de fin de carrière des différents cas types :
 - la valeur du SMIC a été prise à son niveau net actuel ;
 - le cas type du fonctionnaire sédentaire de catégorie B n'a pas le même salaire dans les travaux du COR (109% du salaire moyen en fin de carrière) et dans le rapport Delevoye (92%). Nous avons retenu les valeurs présentées au sein du rapport Delevoye ;
 - le salaire du premier cas type est de 92% du salaire moyen (aussi bien dans le rapport Delevoye que dans le rapport du COR - tableau 2.53 des données annexées au rapport annuel 2019).

Profil	Année de naissance	Âge de liquidation de la retraite	Durée d'activité	Dernier salaire "en euros d'aujourd'hui"	Pension en "équivalent euros d'aujourd'hui" (% du salaire net moyen* niveau actuel du salaire net moyen)	
					Système actuel	Système Macron
Salarié du privé non-cadre (COR2, cas type d du rapport)	1961	64	42	2 146 €	1 556 €	-
	1980	64	42		-	1 281 €
	1990	64	42		-	1 198 €
	1973	65	43		1 487 €	-
	1980	65	43		1 449 €	1 387 €
	1990	65	43		1 425 €	1 299 €

¹ Précisions que selon les mêmes hypothèses de ce rapport, le SMIC net se situerait alors à 1850 €.

Carrière entière au SMIC (cas type b du rapport)	1961	64	42	1 203 €	982 €	-
	1980	64	42		-	822 €
	1990	64	42		-	779 €
	1973	65	43		931 €	-
	1980	65	43		889 €	887 €
	1990	65	43		855 €	843 €
Fonctionnaire sédentaire catégorie B (cas type h du rapport secrétaire administratif)	1961	64	42	2 146 €	1 376 €	-
	1980	64	42		-	1 180 €
	1990	64	42		-	1 168 €
	1973	65	43		1 281 €	-
	1980	65	43		1 236 €	1 290 €
	1990	65	43		1 172 €	1 277 €

Source : collectif reformedesretraites.fr d'après COR, INSEE et rapport Delevoye